



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
d'ajournement du  
16 octobre 2018**

**18-10-139**

**18-10-140**

**Procès-verbal du conseil  
de la municipalité de Sainte-Marthe**

**Séance d'ajournement du 16 octobre 2018**

Procès-verbal de la séance du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 16 octobre 2018 à 19 h 01 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame la maire suppléante Jinny Brunelle;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne;

formant quorum sous la présidence de madame la maire suppléante.

Monsieur le maire François Pleau, monsieur le conseiller Gilbert Séguin sont absents.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Le directeur général fait la lecture de la prière.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépouillement de l'arbre de Noël 2018
4. Relevé de soumissions et attribution du contrat pour le déneigement des stationnements et entrées sous la responsabilité municipale, incluant ceux à l'église, l'entrée du site des puits municipaux de même qu'une partie des trottoirs
5. Questions de l'assistance
6. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Madame la conseillère Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

**DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

**D'ALLOUER** une somme de 3 000 \$ au Comité du dépouillement de l'arbre de Noël pour la réalisation de l'activité le 9 décembre prochain.

**Ont voté POUR :** Madame la conseillère Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

**RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET ENTRÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ MUNICIPALE, INCLUANT CEUX À L'ÉGLISE, L'ENTRÉE DU SITE DES PUIXS MUNICIPAUX DE MÊME QU'UNE PARTIE DES TROTTOIRS**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite attribuer un contrat sur une période de trois saisons hivernales, soit pour les hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

**ATTENDU QU'**il y a eu appels d'offres sur invitations auprès d'Excavation G. Lalonde inc. et Stéphane Vanneste;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été déposée, celle de Stéphane Vanneste et que celle-ci est conforme au devis;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

**18-10-141**

**D'ACCORDER** le contrat de déneigement selon l'appel d'offres no 2018-10-15 à monsieur Stéphane Vanneste au montant de 16 600 \$, taxes en sus, annuellement;

**QUE** pour chaque saison hivernale subséquente, le prix unitaire de l'hiver précédent sera ajusté selon l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois établi par Statistique Canada pour la région de Montréal. Par exemple, pour l'hiver 2019-2020, le prix unitaire de la saison hivernale 2018-2019 sera indexé au coût de la vie selon l'indice fourni par Statistique Canada mentionné précédemment et correspondra à la différence entre les indices du mois d'août 2018 et du mois d'août 2019. Cette formule sera appliquée à chaque année en faisant les adaptations nécessaires;

**Ont voté POUR :** Madame la conseillère Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune assistance

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**À 19 h 05,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

**18-10-142**

**QUE** la présente séance soit levée

**Ont voté POUR :** Madame la conseillère Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

  
Jinny Brunelle  
maire suppléante

  
Michel Bertrand  
directeur général



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
directeur général

